

**AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 58532****MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE D'AUSSOIS****COMMUNE D'AVRIEUX****Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public hydroélectrique relative à l'alimentation en eau et à l'occupation de parcelles.**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à la personne morale ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

<b>Publié le</b>	12/07/2022 – 15h40
<b>Durée de mise en ligne de l'avis</b>	1 mois calendaire activités économique
<b>Date limite de réception propositions</b>	12/08/2022 – 15h40
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation du domaine public hydroélectrique
<b>Lieu</b>	Avrieux Lieudit Les côtes A 2621 et A 2622
<b>Activité sollicitée par le demandeur</b>	Pâturage
<b>Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement</b>	Parcelles A 2621 et A 2622 : Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public hydroélectrique relative à l'autorisation de passage des usagers permettant d'accéder au télégraphe chappe de courberons  Galerie de charge passe sur la parcelle A2621 ainsi qu'une cheminée d'équilibre. Sur la parcelle A 2622 se trouve une conduite forcée.
<b>Type d'autorisation délivrée/ Durée</b>	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : cinq ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute d'Aussois soit le 31/12/2032
<b>Conditions financières à la charge du demandeur</b>	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier <i>Indemnisation des éventuelles pertes de production</i>

	Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
<b>Conditions générales d'attribution/ critères de sélection</b>	<p>Les demandes seront analysées selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maturité du projet</li> <li>- Faisabilité du projet</li> <li>- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique</li> </ul>
<b>Dépôt des candidatures</b>	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à :  EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux  A l'attention de Monsieur HERVE  <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :  CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR  Objet à mentionner : Candidature COT 58532</i></p>
<b>Service à contacter pour renseignement</b>	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à :  EDF – DTEAM CC PFA  134 Rue de l'Etang  PH3-R2  38950 St Martin le Vinoux  <i>Objet à mentionner : Candidature COT 58532</i></p>

## NOTICE

### Pour remplir les avis de publicité (autorisation de courte durée nombre d'autorisations pour activité économique projetée non limité manifestation d'intérêt spontanée)

- **Durée de mise en ligne de l'avis** : ..... à compter de sa publication (au minimum 1 mois pour les manifestations spontanée d'intérêt – 10 jours pour les autres)
- **Date limite de réception propositions** : indiquer une date précise et une heure
- **Objet de l'occupation** : terrain nu, immeuble bâti, plan d'eau...
- **Lieu** : Commune, adresse précise du bien, références cadastrales, délimitation de l'emplacement
- **Activité** : indiquer les activités autorisées et/ou exclues  
Dans le cadre d'une manifestation spontanée d'intérêt, préciser l'activité qui va être réalisée sur l'emplacement.
- **Caractéristiques essentielles/particularités du bien**: infrastructure, équipement, accessibilité
- **Restrictions** : éventuelles restrictions (exemple : accès par chemin de halage...)
- **Type d'autorisation délivrée / Durée** : convention d'occupation temporaire / 1 mois maximum pour les COT de courte durée
- **Conditions générales d'attribution** :  
*Pièces à fournir*  
Les mentionner  
  
*Conditions financières* :  
Indiquer le montant de la redevance
- **Critères de sélection** : important de les préciser pour les manifestations spontanées d'intérêt afin de gagner du temps. La redevance peut être incluse dans ces critères.
- **Dépôt des candidatures** : *Modalités de transmission* : lettre recommandée avec accusé de réception auprès de tel service (adresse à mentionner) et/ou par voie électronique à telle adresse
- **Service à contacter pour tout renseignement** : donner les coordonnées du contact de EDF et préciser si des visites sur place sont possibles